



**PRÉ-DEMANDE SIMPLIFIÉE**

**SUBVENTION CAF 04**

**2024**

**PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE : DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION**

La mission de service public de la Caf comprend, outre le versement de prestations légales et sociales, l'accompagnement des projets de ses partenaires.

L’objectif n’est pas d’intervenir sur des aspects liés au fonctionnement régulier d’une structure. Il s’agira de soutenir un événement, un projet ponctuel dont les objectifs font partie des champs d’intervention d’action sociale de la Caf.

La pré-demande simplifiée de subvention est une étape indispensable.

L’accompagnement d’un chargé de conseil et de développement (CCD) est nécessaire pour toute instruction de demande et réalisation de vos actions.

1- La pré-demande simplifiée est à compléter et à transmettre par mail à : subvention@caf04.caf.fr, pour une meilleure orientation de votre accompagnement.

2- Prise de contact téléphonique ou mailing par le CCD en charge de la thématique correspondant à votre projet.

3- Montage de votre demande de subvention sur l’imprimé adéquat fourni par le CCD lors de votre accompagnement.

4- Transmission au service administratif, une fois le dossier complet, pour passage en Commission d’Action Sociale (CAS).

**REGLES D’OR :**

* Pas de rétroactivité. L’action doit débuter après le passage en commission d’action sociale.
* Pour les subventions de fonctionnement, la demande doit être faite en année N pour une action se déroulant en année N. (une action ne peut pas se dérouler sur deux années distinctes).
* Le montant de la subvention attribuée par la Caf dépendra des disponibilités financières et du projet. Celle-ci ne pourra excéder 80% du montant des charges (hors volontariat et contributions volontaires) du budget prévisionnel.
* Tout dossier incomplet ne pourra être présenté à la commission d’action sociale. (Transmission au service administratif 2 mois avant la date de la CAS).
* Toute demande concernant une action hors champs d’intervention de la CAF ne pourra être traitée.
* Les décisions prises par la CAS ou le conseil d’administration de la CAF sont discrétionnaires.

**NOTRE ÉQUIPE :**

*Lorraine GRINDA*

*Chargée de conseil et de développement*

*Thématique Parentalité – animation de la vie sociale*



*Julienne BURGADA*

*Chargée de conseil et de développement thématique Petite enfance - Jeunesse*



*Equipe administrative :*

*Gaëlle VAST : référente des aides financières aux partenaires*

*Élodie PAYRE : technicien Action sociale*

**PRÉ-DEMANDE SIMPLIFIÉE**

**A envoyer : subvention@caf04.caf.fr**

**Nom de la structure :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Association

Entreprise

Collectivité territoriale

Autres, préciser : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Thématique du projet :** Choisissez un élément.

**Référent du dossier à contacter :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Téléphone :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Mail :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Calendrier de mise en œuvre :**

* Date prévisionnelle de début de l’action : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
* Date prévisionnelle de fin de l’action : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

**Description du projet/de l’action (10 lignes max) :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.